TOPO
Journal syndical
Vol. 20 | N° 13 | Le mercredi 22 janvier 2020
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | PROPOSITIONS PATRONALES : QUELLE DÉCEPTION !

Lors du dernier conseil des personnes déléguées, nous avons présenté le dépôt patronal des demandes intersectorielles (monétaire, etc.) et sectorielles (tâche, etc.), dépôt qui aura été présenté en assemblée générale au moment où vous lirez ce TOPO. Aucune surprise, plutôt toute une surprise, alors que pendant la campagne électorale, la Coalition Avenir Québec (CAQ) permettait de faire de l'éducation une priorité et qu'à son arrivée au pouvoir, elle réitérait les mêmes promesses. Nous étions en droit d'attendre un dépôt à la hauteur de ces promesses.

Au niveau monétaire, entre autres, aucune mention d'une réduction du nombre d'échelons et une proposition d'augmentation salariale qui ne respecte même pas l'augmentation du coût de la vie.

Au niveau des conditions d'exercice et de travail, entre autres, aucune proposition visant à rendre la tâche plus humaine, aucune proposition d'augmentation des services, rien pour attirer et retenir les personnes dans la profession.

Tout ça au moment où de nombreux(ses) enseignant(e)s quittent la profession. Tout ça au moment où la profession n'attire plus. Tout ça au moment où les conditions d'exercice se détériorent. Tout ça au moment où enseigner est de plus en plus difficile.

C'est pour ces raisons, et bien d'autres, que le conseil de personnes déléguées n'a eu aucune hésitation à recommander à l'unanimité à l'assemblée générale de dénoncer les propositions patronales.

Nous ne négocierons pas à partir de ces propositions qui ne sont d'aucune façon, un point de départ, mais plutôt à partir de nos demandes qui devront trouver un écho à la table de négociation.

De gouvernement en gouvernement, depuis trop longtemps, nous n'entendons que *Parole, Parole, Parole !*

Il est temps de passer aux actes et de reconnaître les besoins de notre profession.

C'est à notre tour !

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

INFO | POINT NÉGO

© FAE

Journal syndical pour la négociation nationale

Vous recevez dans cet envoi, le **POINT NÉGO - édition décembre 2019**. Ce journal syndical pour la négociation nationale est produit par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Il a pour objectif de faire le point sur la négociation nationale et de vous informer de l'évolution du processus de négociation. Ce journal est publié tout au long des différentes étapes de la négociation et vous permettra de demeurer informés sur différents aspects touchant directement ou indirectement la négociation. Dans cette édition, vous trouverez les principales revendications de la FAE.

Nous vous invitons à en faire une lecture assidue et à demeurer informés. C'est déjà un pas vers l'engagement dans la mobilisation !

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

INFO | 101E JOURNÉE DE L'ANNÉE DE TRAVAIL

Nous arriverons sous peu à la mi-année 2019-2020. Le **28 janvier prochain** marquera donc, pour le secteur des jeunes, la 101e journée de cette année de travail. Prenez note qu'il est prévu à la clause 6-3.01 D) de l'Entente nationale que pour celles et ceux qui auront complété au 31 janvier prochain des études additionnelles permettant un reclassement de scolarité et qui auront fourni à la CSPÎ, avant le 1er avril prochain, les documents requis (relevés de notes, bulletins, certificats, diplômes, brevet ou autres documents officiels), un rajustement de traitement prendra effet rétroactivement à la 101e journée de travail. Enfin, la 101e journée est également importante si vous aviez entrepris un contrat en vue d'un congé à traitement différé, car plusieurs d'entre vous partiront peut-être en congé à traitement différé à cette date ou encore, en reviendront.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

FGJ | TÂCHES DU COMITÉ ÉCOLE EHDAA

À partir des mandats conférés par les dispositions nationales, nous vous proposons des exemples de tâches qui devraient être effectuées par le comité école EHDAA aux mois de janvier et de février.

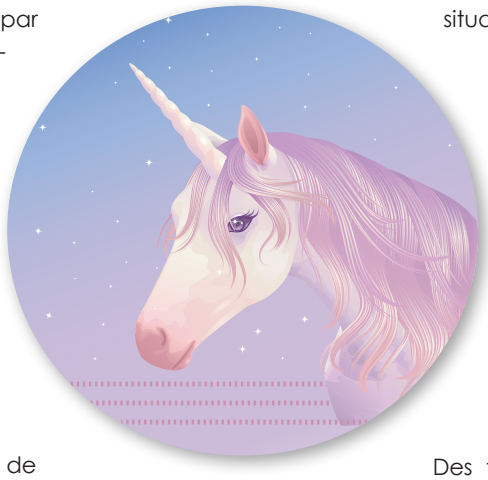

- Analyser les besoins, à partir des prévisions d'effectifs pour l'année suivante, en procédant à une enquête interne permettant de connaître :
  - le nombre d'élèves intégrés et le soutien obtenu,
  - le nombre de plan d'intervention et le soutien obtenu,
  - le nombre de classes spéciales ou de classes bénéficiant de mesures d'appui particulières,
  - le nombre de demandes de services effectuées en vertu de la clause 8-9.07 de l'Entente nationale,
  - le nombre d'élèves ayant obtenu du service ainsi que le nombre d'élèves n'ayant pas obtenu de service,
  - le nombre d'élèves en situation d'échec à la suite du premier bulletin et qui risquent de demeurer en situation d'échec.
- Demander une copie du budget présenté par la direction d'école au conseil d'établissement de l'école et adopté par celui-ci *(LIP, art. 95)*.

N'hésitez pas à consulter le babillard syndical de votre établissement pour prendre connaissance de la planification annuelle ou encore, à communiquer avec nous pour obtenir de plus amples informations.

Des formations dans les milieux sont possibles pour vous outiller à mener à bien les travaux de ce comité. Informez-vous auprès de votre personne déléguée !

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca
■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA RETRAITE

En septembre, lors de la parution de notre calendrier de formations 2019-2020, nous avions annoncé une formation retraite pour ceux et celles qui sont, prioritairement, à plus ou moins cinq ans de cette étape de la vie. Dans une ambiance décontractée, cette formation de base est présentée à nos bureaux **le jeudi 6 février 2020, de 16 h 30 à 18 h 30**. Prenez note qu'un léger goûter sera servi. N'hésitez pas à vous inscrire, les places sont limitées !

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site Web au www.sepi.qc.ca/formulaire-inscription-formation-retraite-2020-02-06 ou en nous écrivant à courrier@sepi.qc.ca, ou encore en nous téléphonant au 514-645-4536.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO | TEMPÉRATURE DANS NOS MILIEUX

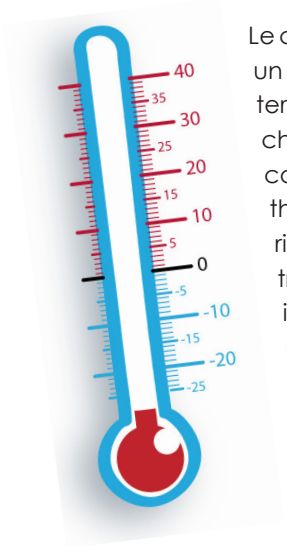

Le confort est un état dans lequel se trouve un occupant lorsque son corps peut rejeter sans gêne, dans l'environnement, la chaleur qu'il produit tout en maintenant constante sa température. Ce confort thermique dépend de facteurs de risque pour la santé et la sécurité du travailleur qui sont liés aux conditions individuelles et à sa situation de travail. Par exemple, la fatigue, l'habillement inadéquat, la déficience alimentaire, l'existence de troubles sanguins ou circulatoires, la consommation d'alcool ou de tabac, etc. sont des facteurs reliés à la personne. Quant aux facteurs reliés à la situation de travail, on retrouve, notamment, la température de l'air, la vitesse de l'air (indices de refroidissement), le taux d'humidité de l'air, la durée de l'exposition au froid.

Cadre juridique

Dans le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail,* R.R.Q., S-2.1, r.13, à la section XII, on précise que dans tout local fermé, une température convenable doit être maintenue, compte tenu de la nature des travaux qui y sont exécutés ainsi que des conditions climatiques extérieures. Si une telle température ne peut être raisonnablement maintenue, un endroit chauffé doit être mis à la disposition des travailleurs. La *Loi sur la santé et la sécurité du travail,* L.R.Q., chapitre S-2.1, précise des obligations de l'employeur en matière de chauffage et de qualité de l'air. Ce dernier doit, notamment, contrôler la tenue des lieux de travail et fournir une aération et un chauffage convenable.

La température

L'*American society for heating, Refrigerating and Air conditioning Engineers (ASHRAE)* suggère une température ambiante variant de 20° à 23° C et un taux d'humidité relative d'au moins 30%. Cependant, selon le type d'activité, par exemple dans un gymnase, la température minimale suggérée peut être de 16° C.

Le signalement

Que faire si on constate que la température ambiante affecte notre confort thermique ?

1. Vérifiez la température pour tout local concerné. La grande majorité des écoles ont des détecteurs de température. Notez le numéro du local et sa température. Des prises de température à intervalles peuvent aussi être effectuées.

2. **Informer la direction de la nature du problème** et s'enquérir des solutions qu'elle entend y apporter dans les plus brefs délais.

3. Informer la personne déléguée syndicale de votre établissement.

4. Informer le syndicat en cas d'urgence ou si vous jugez que les solutions, les réponses ou les délais sont déraisonnables ou inacceptables.

5. Si la température est sous le seuil acceptable et que le froid persiste, prévoyez des périodes d'arrêt de travail avec les élèves et pensez à effectuer des exercices qui augmenteront la température corporelle. Un rassemblement au gymnase, par exemple, est envisageable quand la situation est à grande échelle.

6. Quand la situation touche plusieurs personnes ou l'ensemble de l'établissement, il est important d'agir collectivement.

Il est de la responsabilité de la direction d'établissement de procéder au signalement et d'assurer un suivi de la requête auprès des ressources matérielles de la commission scolaire. En cas d'inertie de cette dernière, veuillez nous contacter.

Avant d'exercer un droit quelconque, en l'occurrence **un droit de refus**, il est bon de se rappeler que ce droit ne peut être exercé que s'il existe un motif raisonnable de croire qu'il y a un danger pour votre santé, votre sécurité ou votre intégrité physique. Si cette norme est rencontrée, vous pouvez exercer ce droit.

Pour toute question ou pour tout signalement veuillez me contacter par téléphone au 514-645-4536, poste 205 ou par courriel.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | PROJET DE LOI N°40 : ÇA NE PASSERA PAS !

© FAE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a présenté le projet de loi n° 40 (PL40) comme un véritable Cheval de Troie, et c'est effectivement ce qu'il est. Les liens à faire entre le dépôt patronal dans le cadre de la négociation nationale et ce projet de loi sont indéniables !

Plus que jamais, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous devrons rester **solidaires et déterminés**.

Nous devons convaincre nos collègues d'**adhérer à la mobilisation**.

Nous devons leur rappeler **le pouvoir de l'action collective**.

Envoyez une lettre au ministre : www.lafae.qc.ca/loi-no40-lettre-au-ministre.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 14 JANVIER 2020

NÉGOCIATION NATIONALE - DÉPÔTS PATRONAUX

Serafino Fabrizi, Pierre-Luc Gagnon et Sophie Fabris présentent et commentent les dépôts patronaux. Le conseil des personnes déléguées recommande à l'assemblée générale de dénoncer les propositions patronales du gouvernement du Québec.

NÉGOCIATION NATIONALE – MOBILISATION

Sylvie Zielonka présente la phase I du plan d'action et de mobilisation. Les personnes déléguées remplissent également un questionnaire pour le bonifier.

PROJET DE LOI 40

Sylvie Zielonka présente les actions menées par le SEPÎ et les prochaines étapes du plan d'action pour dénoncer le projet de loi.

EHDAA

Annie Primeau et Nancy Hénault présentent certains changements dans la validation des codes de difficultés des élèves pondérés *a priori*.

ÉLECTIONS AUX COMITÉS ET DÉLÉGATIONS

Les personnes déléguées procèdent à l'élection des représentants aux différents comités et délégations du SEPÎ.

CALENDRIERS DE L'ANNÉE DE TRAVAIL

Serafino Fabrizi présente et commente les différents projets de calendriers. Le conseil d'administration et des personnes déléguées soumettent quelques propositions. Il y aura consultation auprès des membres dans l'ensemble des milieux.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TOPO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).
La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca